

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 3 (1915)
Heft: 15

Artikel: Les origines de la société de bible du canton de Vaud et son fondateur
Autor: Vuilleumier, Henri
Kapitel: 5: Opportunité de la fondation. Opposition que rencontre cette première de nos sociétés religieuses
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mission de « répandre toute espèce d'ouvrages moraux et religieux sous les différentes formes qui seraient jugées convenables aux besoins du canton ».

Dans ce qui suit nous nous en tiendrons à ce qui concerne la Société de Bible. L'histoire de celle des Traités (dont le premier président fut le professeur Leresche, et qui a compté dès le début le professeur Monnard parmi les membres de son Comité) est une chose à part, dont le narré, même succinct, nous mènerait trop loin (1). Il suffira de dire que Levade a voué à cette œuvre un intérêt soutenu et pris une part des plus actives à ses publications. Dès 1816 paraissait un *Recueil de onze traités religieux et moraux*, traduits de l'anglais par lui-même ou sous ses yeux. C'est aussi à la demande du Comité des Traités qu'il s'est chargé de la composition d'une *Liturgie de famille ou Recueil de prières pour servir au culte domestique et à l'instruction religieuse des familles* (Lausanne, 1823), œuvre à laquelle il a consacré les veilles de plusieurs années et qui trouva en son temps un fort bon accueil. (2)

5. — OPPORTUNITÉ DE LA FONDATION.

OPPOSITION QUE RENCONTRE CETTE PREMIÈRE DE NOS SOCIÉTÉS RELIGIEUSES.

Que la fondation d'une société biblique ait répondu à un besoin réel, cela ne peut faire l'ombre d'un doute quand on se rappelle qu'à l'époque de son établissement les deux tiers des familles du canton, selon l'évaluation approximative des pasteurs, étaient encore dépourvus du saint livre,

(1) Jaq. Cart lui a consacré un chapitre de son *Histoire du mouvement religieux*, tome I, p. 117-130.

(2) Il en a paru en 1828 une seconde édition corrigée et augmentée, de l'aveu de l'auteur, par le pasteur L. Roux, de Meyriez. Elle a été rééditée une quatrième fois (par les soins du professeur C. Dufournet) en 1862, augmentée d'une prière-méditation pour demander à Dieu le bon usage des maladies, ainsi que de l'*Esquisse d'un service religieux pour les funérailles*.

et si l'on songe que la Bible in-folio — ce majestueux format jouissait encore, paraît-il, d'une préférence marquée — était du prix d'un louis.

Ce qui n'est pas moins certain et montre que l'œuvre courageusement entreprise par Levade est venue à son heure, c'est que le besoin en était assez généralement senti. Preuve en est l'empressement que communes et particuliers ont mis à répondre aux appels du professeur de Lausanne. Dans le premier Rapport annuel, présenté à l'assemblée générale de janvier 1816, la liste des donateurs (pour le capital de fondation) et des souscripteurs (pour les dépenses annuelles) remplit 34 pages compactes sur 72. Et parmi ces donateurs ou contribuables volontaires de la première année ne figurent pas moins de 140 municipalités, y compris les confréries réformées du district d'Echallens. En fait de particuliers, on relève, cela n'est pas étonnant, les noms de beaucoup de pasteurs et ministres alors en fonctions. A côté d'eux se rencontrent en assez grand nombre ceux de magistrats de divers ordres, à commencer par les landammans Monod et Pidou. Toutes les classes sociales sont représentées, avec une forte proportion de femmes. Certaines paroisses rurales ont fourni un contingent de souscripteurs notablement plus considérable que telles de nos villes. Lausanne seul est hors de pair, soit pour le nombre des souscripteurs soit pour le montant des souscriptions. Il est vrai que des étrangers, surtout des Anglais et des Hollandais, y entrent pour une bonne part. Mais abstraction faite de cet appoint du dehors, dû à la notoriété dont Levade jouissait au sein de la colonie étrangère, à ne considérer que la population indigène, on conviendra que pour des Vaudois, plutôt réfractaires en général à des innovations de ce genre, pareil résultat était de nature à surprendre en bien et à réjouir le cœur de celui qui n'avait pas craint de se mettre à la brèche.

Je parle d'innovation. Elle était grande, en effet. Aussi les oppositions ne lui ont-elles pas manqué. Dans plus d'un

de ses rapports annuels le président s'applique, avec une inlassable patience, à répondre aux objections qui auraient pu, dit-il, « paralyser un mouvement religieux qui fermente dans tous les Etats protestants de l'Europe et qui commence à se manifester si honorablement dans notre chère patrie » (1).

« Avant de donner aux pauvres le pain de la Parole, objectaient les uns, songez à pourvoir aux besoins de leur corps. » (On approchait des années dites de la misère, 1816-1817). — « N'allez pas, en répétaient d'autres, jeter les perles devant les pourceaux. On ne profitera pas de cette Loi de Dieu que vous travaillez à mettre sous les yeux de tous. » — Certains pasteurs même n'étaient pas d'accord avec le but poursuivi, ou du moins avec le mode de procéder adopté par la Société. Ceux-ci estimaient que le débit des livres saints était l'affaire des libraires, qu'on avait tort de leur faire concurrence, de les frustrer de leur bénéfice. Ceux-là se désintéressaient de la nouvelle œuvre de solidarité chrétienne parce que « leurs paroisses, favorisées par des fondations ou des ressources particulières, n'éprouvaient pas sensiblement le manque de livres saints » (2). Nous ne nous attarderons pas à la réfutation dont Levade et son ami Leresche ont cru devoir honorer ces opposants. Il est aisé de deviner les raisons qu'ils leur ont à leur tour opposées.

Une objection que Levade appelle « plus spécieuse », et que nous n'hésiterons pas à juger fort plausible, était celle-ci : « Pourquoi donner au peuple l'Ecriture sainte *sans note ni commentaire*, alors qu'il est reconnu que plusieurs portions, du moins de l'Ancien Testament, exigeraient des explications ? » (3). — Tout en convenant de la « grande utilité de semblables secours », le théologien lausannois fait

(1) I^{er} Rapport, p. 30 et suiv. — Voir aussi à la suite du VII^e Rapport (1822), p. 28 et suiv., une *Réponse à trois reproches*, par le prof. Leresche.

(2) II^e Rapport (1817), p. 25.

(3) I^{er} Rapport, p. 32.

valoir (outre la nécessité de ne pas augmenter le prix du volume) les deux considérations que voici : 1^o « avec toutes les Eglises réformées » nous pensons que « tout ce qu'il est essentiel de croire » dans nos Saints Livres est « à la portée de tous » ; 2^o il convient de « faire passer les secours spirituels que procure la Bible à toutes les branches et divisions de chrétiens ». Or les notes explicatives décèleraient le Luthérien, le Calviniste, le Catholique, le Socinien, le Méthodiste, etc., et feraient rejeter la Bible ainsi commentée par l'adepte de toutes les « sectes » autres que celle du commentateur. C'est donc en vertu du « principe d'une sage tolérance chrétienne » qu'on s'en tient au texte seul. — Ces raisons valent ce qu'elles valent. Je ne m'arrête pas à les discuter et j'en viens à une dernière classe d'opposants dont la race n'est pas encore entièrement éteinte au bout de cent ans.

C'étaient ceux qui voyaient, sinon de mauvais œil, du moins avec une certaine inquiétude que la Société ne portât pas l'estampille officielle, qu'elle n'eût pas « l'appui du gouvernement ni l'approbation directe du Conseil académique ». Nous serions plutôt disposés à trouver que Levade n'était encore que trop enclin à s'adresser aux « principaux de la nation », à enrôler comme auxiliaires les autorités civiles. Il n'était d'ailleurs qu'à moitié vrai de dire que la Société naissante ne jouissait pas de l'appui moral des pouvoirs constitués. Son vice-président Leresche n'était-il pas en même temps vice-président du Conseil académique ? Dès le mois d'avril 1815, peu de mois après sa constitution, le Comité directeur ne recevait-il pas du Petit Conseil, alors présidé par le landamman Pidou, une lettre lui témoignant « l'intérêt qu'on prenait » en haut lieu « à ses utiles travaux » et « l'assurant de la protection dont il pourrait avoir besoin » ? La première assemblée publique de janvier 1816 ne siégeait-elle pas dans ce qu'on appelait encore par habitude le « Temple allemand », c'est-à-dire la grande salle de la ci-devant Bibliothèque Cantonale à la Cité, laquelle ser-

vait d'*Aula* à l'Académie, et cela, est-il dit expressément, « en présence des deux landammans et des députés des différentes Autorités du Canton » ? (1) Du reste, en ces temps où l'Eglise du pays ne possédait pas encore son organisation actuelle, distincte des pouvoirs civils, comment le fondateur de la Société de Bible aurait-il pu atteindre plus sûrement le peuple de l'Eglise, mieux que cela, le faire participer activement à l'œuvre qui lui tenait tant à cœur, si ce n'est par l'intermédiaire des autorités communales, des municipalités, mises elles-mêmes en mouvement par les bons offices de MM. les révérends pasteurs ? Les régents primaires, enfin, sur la bienveillante coopération desquels on comptait, quelle prise aurait-on eue sur eux sans l'assentiment au moins tacite des autorités scolaires, tant supérieures que locales, desquelles ils dépendaient ?

Avec tout cela, il est certain que le vénéré professeur, si respectueux qu'il fût de l'ordre de choses établi, s'était placé avec sa création en dehors des cadres officiels. Il est devenu ainsi le fondateur de la première et, pour un temps, de la plus importante de nos sociétés religieuses. C'est là, à côté du but spécial de cette pieuse institution, ce qui lui donne toute sa signification au point de vue, non seulement de l'histoire ecclésiastique, mais de l'histoire de la vie spirituelle et morale dans notre pays. Et comme sa fondation remonte à une date antérieure de quelques années aux premières manifestations plus ou moins retentissantes de notre *Réveil* proprement ainsi nommé, nous faisons une constatation dont l'intérêt ne va pas sans un peu de mélancolie : dans la liste des premiers souscripteurs, réputés membres fondateurs de la Société, figurent encore paisiblement côte à côte des hommes et des femmes représentant des tendan-

(1) En 1822, il est vrai, le landamman en charge (Clavel) se présente « en simple particulier » et refuse de prendre place sur le siège qui lui était destiné à la droite du Président. Et à partir de 1825 aucun des membres du gouvernement, « occupés d'élections », ne peut paraître, ce dont le landamman Muret témoigne du regret. (Procès-verbaux du Comité.)

ces diverses qui ne devaient pas tarder à entrer en conflit parfois aigu. Des pasteurs de la vieille école (par où j'entends : adeptes plus ou moins conséquents de l'orthodoxie confessionnelle et fidèles à la tradition bernoise d'une Eglise d'Etat) y fraient avec des étudiants qui s'appellent Louis Burnier, Henri Juvet, Marc-Louis Lardon. Le pasteur Elie Rochat, de l'Abbaye, de qui l'on a pu dire qu'il a été « rationaliste comme personne ne le fut à cette époque dans le clergé vaudois » (1), y tend la main à son neveu Auguste, avec qui il devait se brouiller plus tard. Le jeune Alexandre Vinet y apparaît sous l'aile de son respectable père, le secrétaire au département de l'Intérieur. Le doyen Bridel, de Montreux, y sourit à M^{me} de Montolieu, la féconde romancière. Pestalozzi, d'Yverdon, y coudoie des mystiques de l'école de Dutoit-Membrini : Polier de Vernand, le ci-devant préfet du Léman (2), le libraire Petillet, M^{lle} Lisette de Constant. Tous ces esprits si divers, et combien d'autres ! se rencontrent, sous l'égide de l'éclectique Levade, sur le terrain d'un commun et, semble-t-il, égal désir de voir la connaissance de la Parole de Dieu, contenue dans l'Ecriture Sainte, se répandre plus largement dans leur patrie récemment affranchie et providentiellement épargnée.

De ces centaines d'hommes et de femmes combien en est-il qui se soient rendu compte, à ce moment-là, qu'en contribuant à fonder une Société de Bible ils aidaient à inaugurer une ère nouvelle, celle de la multiple activité (et trop souvent, hélas ! de la rivalité) d'associations religieuses sans attache officielle ? Il y a tout lieu de croire que Levade, tout le premier, ne s'est pas douté de la portée du précédent qu'il venait de créer. Tout près de lui, cependant, habitait à la cure de la Cité-Derrière et siégeait dans la véné-

(1) Louis BURNIER, *Notice* citée.

(2) Cet ancien magistrat, « le père des pauvres, chrétien d'une vie exemplaire », zélé propagateur de *l'Imitation de Jésus-Christ*, entra dans le Comité en 1819. Levade consacre à sa mémoire une page des plus sympathiques dans son VII^e Rapport.

rable compagnie académique un homme qui, lui, y voyait clair et ne se faisait pas d'illusion à cet égard. Cet homme, de grande influence, d'une piété au moins égale et d'une culture théologique supérieure à la sienne, aspirait, lui aussi, à un réveil de la vie religieuse dans son « Canton de Vaud si beau », mais il le voulait dans les cadres de l'Eglise établie. Il estimait que dans un pays où la loi, encore en vigueur quoique mal observée, ordonnait à tout homme marié de posséder une Bible, on n'avait que faire d'une institution telle que la Société biblique. Aussi chercherait-on en vain le nom du doyen Curtat parmi ceux des membres fondateurs de cette association, à côté de celui de sa sœur M^{lle} Marianne Curtat, affiliée aux Frères moraves et dont la dépouille mortelle repose au cimetière d'Herrnhut. Ce qui achevait de lui rendre la nouvelle fondation antipathique, c'est qu'il y voyait une importation du dehors, un emprunt fait à cette Angleterre dont le genre de piété et les méthodes d'évangélisation n'éveillaient pas moins sa méfiance que ne faisaient les nouveautés et les hardiesses de la théologie allemande.

6. — DANS QUELLE MESURE LEVADE A SUBI L'INFLUENCE
DE LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE
BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE DE LONDRES.

On a discuté à plus d'une reprise la question de savoir quelle a pu être la part d'influence exercée sur Levade par la vue et l'ouïe de tout ce qui se faisait en Angleterre pour répandre le saint volume.

De mauvaises langues ont prétendu qu'un besoin servile, presque maladif, d'imitation avait été pour ce « Vaudois atteint d'*anglomanie* » le vrai mobile de son entreprise. D'autres personnes, au contraire, persuadées qu'on s'est exagéré dans l'histoire traditionnelle du Réveil en notre Suisse romande la part qui revient aux agents du dehors,